

A propos de l'assainissement

L'ADH a envoyé une lettre au service de l'assainissement de notre communauté de commune (Com.Com) et à la société SUEZ à propos des difficultés rencontrées avec les factures que nous avons reçues en tant qu'usagers.

Vous trouverez ci-dessous un tableau qui résume et explique la situation.

La facture est établie à partir d'une part fixe, l'abonnement (70€ par an) et une part variable, la consommation (1.10 € le m3 d'eau potable consommée). Deux cas sont à envisager : - Vous payez tous les six mois (première partie du tableau).

Vous pouvez constater que les facturations des deux sociétés (suez et Comcom) s'enchaînent normalement. Toutefois, Suez a fourni des chiffres à la com com qui sont issus d'une estimation et pas d'un relevé de compteur. La com com devra donc rectifier sa première facturation lors du prochain paiement.

Transfert de l'assainissement			
	ceux qui payent tous les six mois		
	ABONNEMENT	CONSOMMATION	
SUEZ	de janvier 2020 à juin 2020 (dernière facturation)	de juin 2019 à décembre 2019 (dernière facturation)	
C.C.	de juin 2020 à décembre 2020	de janvier 2020 à décembre 2020 (sur estimation)	
	ceux qui ont payé mois après mois		
	ABONNEMENT	CONSOMMATION	
SUEZ	mensuel de Janvier 2020 à décembre 2020	Mensuel de janvier à décembre 2020	
C.C.	Facture globale en décembre 2020	Facture globale en décembre 2020 (estimation)	

- Vous êtes mensualisés : Vous pouvez constater que le montant vous est demandé deux fois. Suez a oublié de stopper les prélèvements mensuels et la com com vous réclame la somme globale. Suez s'est engagé à rembourser les trop perçus. Et pour certains d'entre vous cela est déjà réglé, (trop perçu supérieur à 75 €) ou cela va se faire (prise en compte sur la prochaine facture d'eau potable (suez)

Conclusion : vérifiez bien vos factures, celles que vous avez reçues et les prochaines, qu'il s'agisse des eaux potables ou des eaux grises.